Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_139-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-139

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX – MOTION DE SOUTIEN À LA POURSUITE DU PROGRAMME ACTÉE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA BAISSE DES CHARGES DES COLLECTIVITÉS

Monsieur Roland RAOULT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'en tant que communes, nous devons aujourd'hui relever un double défi : maîtriser durablement nos dépenses de fonctionnement, en particulier nos dépenses énergétiques, tout en maintenant un service public de qualité pour nos habitants. Adapter nos bâtiments aux épisodes de fortes chaleurs, conserver des écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs ou culturels confortables et économes en énergie est devenu une nécessité pour préserver l'attractivité et la qualité de vie de notre territoire.

Le programme ACTEE, programme CEE porté par la FNCCR avec le soutien de l'Association des Maires de France, en partenariat avec l'ADEME et porté localement par le SDE22 en complémentarité avec les conseillers de notre ALEC locale (ALEC du Pays de Saint-Brieuc), constitue pour nous un outil déterminant pour relever ces défis. Depuis six ans, il accompagne déjà près de 20 % des communes françaises, en apportant l'ingénierie indispensable à la préparation, au financement et à la réalisation des projets de rénovation énergétique.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_139-DE

ACTEE ne représente pas seulement une source de financement supplémentaire. En complément de l'ingénierie territoriale existante (CEP, ADAC22, CAUE22, ...), il nous permet surtout de structurer nos projets, de mobiliser efficacement les dispositifs existants – certificats d'économies d'énergie, Fonds vert et autres aides publiques – et de transformer des intentions en réalisations concrètes. Sans cet accompagnement, nombre de projets resteraient à l'état d'étude ou seraient reportés.

Ces opérations de rénovation de notre patrimoine communal contribuent directement à la réduction de nos consommations d'énergie et de nos émissions de Gaz à effet de serre, au respect des objectifs du décret tertiaire et à la maîtrise durable de nos dépenses de fonctionnement. Elles améliorent également le confort des usagers et la résilience de nos équipements publics face aux épisodes climatiques extrêmes.

Au-delà de ces bénéfices directs pour notre collectivité, ces investissements soutiennent l'activité des entreprises locales de maîtrise d'œuvre, d'ingénierie et du bâtiment, en générant des marchés publics et des travaux qui participent au dynamisme économique de notre territoire.

Dans un contexte marqué par la diminution de plusieurs dispositifs de soutien aux collectivités, notamment du Fonds vert, ACTEE constitue un levier essentiel pour poursuivre les investissements indispensables à la transition énergétique. Il est également un outil précieux pour accompagner les exécutifs locaux récemment élus dans la préparation et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement, à l'orée de ce nouveau mandat municipal et intercommunal.

Pour des collectivités comme la nôtre, ACTEE constitue ainsi un chaînon indispensable entre les ambitions fixées par l'État en matière de transition énergétique et notre capacité à les traduire concrètement en projets au bénéfice de nos habitants. Il permet que les objectifs nationaux trouvent une traduction opérationnelle dans les territoires, y compris dans les collectivités qui ne disposent pas en interne des moyens d'ingénierie nécessaires.

Le Conseil Municipal est donc appelé à signaler aux membres du Gouvernement, aux députés et sénateurs l'importance que revêt, pour notre territoire comme pour l'ensemble des collectivités, le renouvellement du programme ACTEE et appeler à sa poursuite, afin que les collectivités puissent continuer à disposer d'un dispositif qui a démontré son efficacité sur le terrain et qui contribue directement à la réussite des objectifs nationaux de transition énergétique.

Le Conseil Municipal a pu en débattre et à l'unanimité, APPROUVE la motion de soutien à la poursuite du programme ACTEE au service de la transition énergétique et de la baisse des charges des collectivités.

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR